



**GARANTIE LIMITÉE
PNEUS D'ORIGINE ET
DE REMPLACEMENT PIRELLI
POUR VOITURES ET CAMIONS LÉGERS**

Ce qui est garanti et ce qui est admissible à la présente garantie

Pirelli Pneus Inc. (Pirelli), située au 1111, boul. Dr.-Frederik-Philips, bureau 506, Saint-Laurent (Québec) H4M 2X6, garantit que tout pneu d'origine ou de remplacement pour voitures et camions légers portant la marque « PIRELLI » et muni d'un numéro d'identification D.O.T. complet, qu'il soit fourni directement par Pirelli ou par un revendeur Pirelli agréé, installé sur une voiture ou un camion léger principalement utilisé aux États-Unis ou au Canada, sera exempt de tout défaut de matériel ou de fabrication. La présente garantie s'applique au premier acheteur au détail de ce pneu aux États-Unis ou au Canada, ou à l'acheteur original du véhicule sur lequel le pneu Pirelli a été installé en tant qu'équipement d'origine.

La présente garantie limitée ne couvre aucuns frais de service connexes, incluant les coûts liés à l'installation du pneu, à l'équilibrage, à la permutation, au cloutage, à l'alignement, etc.

Définition d'un pneu d'origine et de remplacement

« pneu d'origine » s'entend d'un pneu Pirelli originalement fourni par le fabricant du véhicule ou le concessionnaire du véhicule sur un véhicule neuf.

« pneu de remplacement » s'entend d'un pneu Pirelli monté sur votre véhicule après qu'un pneu d'origine ou de tout autre pneu du fabricant a été retiré de votre véhicule.

Dans la présente garantie limitée, toute mention de « pneu Pirelli » sans référence à un pneu d'origine ou de remplacement s'entend d'un pneu d'origine ou d'un pneu de remplacement.

Autres garanties

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE DONNÉE PAR PIRELLI. PIRELLI N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE, ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE, INCLUANT SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, EST SOUMISE À LA DURÉE APPLICABLE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SAUF SI LA LOI ACCORDE UNE DURÉE SUPÉRIEURE. PIRELLI N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE, INCLUANT LES REVENDEURS PIRELLI AGRÉÉS, LES FABRICANTS ET LES CONCESSIONNAIRES DE VÉHICULES, À MODIFIER LA PRÉSENTE GARANTIE OU À CRÉER UNE OBLIGATION EN LIEN AVEC LES PNEUS PIRELLI.

Certains États et certaines provinces interdisent les restrictions sur la durée d'une garantie implicite. Les restrictions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Quelle est la couverture de la garantie limitée standard?

Si un pneu Pirelli admissible devient inutilisable à cause d'un défaut de matériel ou de fabrication **durant la première année suivant l'achat, ou avant une usure de 2/32 po (1,6 mm) de la bande de roulement d'origine**, selon la première de ces éventualités, le pneu sera remplacé par

un pneu Pirelli identique ou comparable sans frais pour le propriétaire. Le propriétaire est responsable des frais de montage et d'équilibrage. Les frais divers et les taxes ne sont pas couverts par la présente garantie limitée.

Si un pneu Pirelli devient inutilisable à cause d'un défaut de matériel ou de fabrication (excluant les plaintes liées au confort de roulement et les avaries routières) après la période de garantie initiale décrite plus haut, le propriétaire devra déboursier un montant au prorata du coût d'un pneu de remplacement Pirelli comparable. Le propriétaire est responsable des frais de montage et d'équilibrage. Un revendeur Pirelli agréé déterminera le montant au prorata en multipliant le pourcentage d'usure de la bande de roulement originale par le prix de vente en vigueur du revendeur. Le propriétaire est responsable des frais de montage et d'équilibrage.

Lorsque les indicateurs d'usure de la bande de roulement deviennent visibles (quand il reste 2/32 po (1,6 mm) de bande de roulement), sans égard à l'âge ou au kilométrage du pneu, celui-ci est considéré comme usé à 100 % et n'est plus couvert par la présente garantie limitée.

Le programme Pirelli Confidence *Plus*^{MC} pour pneus de remplacement sélectionnés

La présente garantie limitée inclut une période d'essai de 30 jours pour les pneus de remplacement Pirelli sélectionnés qui sont installés en ensemble de quatre (4) (avant et arrière). Dans un délai de 30 jours après la date de l'achat original, ou d'une usure de 2/32 po (1,6 mm) de la bande de roulement utilisable originale, selon la première de ces éventualités, vous pouvez rapporter l'ensemble de pneus de remplacement Pirelli admissibles au lieu d'achat initial, accompagnés du reçu de vente original, et les échanger pour un ensemble de pneus de remplacement Pirelli différent. Si aucun ensemble de pneus de remplacement de la bonne grandeur n'est disponible, le prix d'achat de vos pneus sera remboursé, moins les taxes et les frais.

Gammes de pneus de remplacement admissibles au programme Pirelli Confidence *Plus*^{MC}

Cinturato P1^{MC} *Plus*
Cinturato^{MC} P7^{MC} All Season *Plus*
Cinturato^{MC} P7^{MC} All Season *Plus* II
P4^{MC} Four Seasons *Plus*
P ZERO^{MC} All Season *Plus*
SCORPION Verde^{MC} All Season *Plus*
SCORPION Verde^{MC} All Season *Plus* II
SCORPION^{MC} ZERO^{MC} All Season *Plus*
SCORPION^{MC} All Terrain *Plus*

Garantie sur la bande de roulement exclusive aux gammes de pneus de remplacement sélectionnés

La présente garantie limitée garantit également la couverture contre l'usure de la bande de roulement à l'acheteur d'origine de certains pneus de remplacement achetés chez un revendeur Pirelli agréé. La garantie sur la bande de roulement s'étend aux véhicules dont l'odomètre affiche les millages décrits ci-dessous, à compter de l'achat initial (la « garantie sur la bande de roulement »). Cette garantie sur la bande de roulement ne s'applique pas aux pneus d'équipement d'origine.

Les habitudes de conduite, les conditions de la route, la plate-forme du véhicule ainsi que l'entretien du véhicule et des pneus sont tous des facteurs qui contribuent à l'usure des pneus. Si vos pneus de remplacement n'atteignent pas le millage indiqué dans le tableau Garantie de la bande de roulement ci-dessous, mais respectent par ailleurs toutes les autres conditions de couverture définies dans la présente garantie limitée, vos pneus seront remplacés comme suit : le propriétaire doit payer le coût au prorata d'un pneu de remplacement Pirelli comparable et les frais de montage et d'équilibrage. Un revendeur Pirelli agréé déterminera le coût au prorata en multipliant le prix de vente courant du revendeur par le pourcentage du kilométrage garanti utilisé par le propriétaire.

Conditions de la garantie de la bande de roulement

- Vous devez être le premier acheteur des pneus de remplacement et posséder une copie de la facture originale montrant le kilométrage lors de l'installation.
- Vous devez être le propriétaire du véhicule sur lequel les pneus de remplacement ont été initialement installés.
- Les pneus doivent appartenir à l'une des gammes de pneus de remplacement de la liste ci-dessous intitulée « Garantie de la bande de roulement ».
- Vous devez avoir fait une permutation des pneus de remplacement tous les 5000 à 7000 milles (8000 à 11 000 kilomètres).
- Le distributeur agréé qui effectue la permutation des pneus doit être un revendeur Pirelli agréé et avoir rempli un registre de permutation des pneus.
- Les pneus doivent être usés de façon égale d'un côté à l'autre de la bande de roulement, jusqu'à l'indicateur d'usure (à 2/32 po (1,6 mm) de profondeur), ce qui indique qu'ils sont usés à 100 %. Il ne peut y avoir une différence d'usure de plus de 2/32 po (1,6 mm) d'un côté à l'autre du pneu.
- Les pneus tourisme et les pneus P-métriques pour camions légers ne bénéficient pas d'une couverture sur l'usure de la bande de roulement s'ils sont utilisés sur des véhicules commerciaux ou à des fins commerciales.
- Concernant les véhicules munis de pneus de remplacement de taille différente à l'avant et à l'arrière, la garantie de la bande de roulement pour les pneus arrière correspond à 50 % du millage mentionné ci-dessous.

Garantie de la bande de roulement

Gamme de pneus couvert	Millage	Kilomètre
Cinturato P1 ^{MC} <i>Plus</i>	35 000	
P4 ^{MC} Four Seasons T	85 000	135 000
P4 ^{MC} Four Seasons H	65 000	105 000
P4 ^{MC} Four Seasons T <i>Plus</i>	90 000	145 000
P4 ^{MC} Four Seasons H <i>Plus</i>	70 000	110 000
P4 ^{MC} Four Seasons V <i>Plus</i>	65 000	105 000
P6 ^{MC} Four Seasons <i>Plus</i>	45,000	75 000
Cinturato P7 ^{MC} All Season <i>Plus</i>	70 000	110 000
Cinturato P7 ^{MC} All Season <i>Plus</i> II	70 000	110 000
P ZERO NERO ^{MC} All Season	45 000	75 000
P ZERO ^{MC} All Season <i>Plus</i>	50 000	80 000
SCORPION ^{MC} ATR	50 000	80 000
SCORPION ^{MC} STR	65 000	105 000
SCORPION Verde ^{MC} All Season <i>Plus</i>	65 000	105 000
SCORPION Verde ^{MC} All Season <i>Plus</i> II	65 000	105 000
SCORPION ZERO ^{MC} All Season <i>Plus</i>	50 000	80 000
SCORPION ^{MC} All Terrain <i>Plus</i>	50 000	80 000

Garantie contre les avaries routières pour les pneus à flancs renforcés (Run Flat) et les pneus Pirelli Noise Cancelling System (PNCS^{MC})

Les pneus à affaissement limité (Run Flat) Pirelli sont dotés d'une technologie qui leur permet de continuer à rouler un certain temps en cas de perte subite de pression. Par conséquent, en plus de la garantie standard, Pirelli offre une protection additionnelle en cas d'avarie routière sur les pneus d'équipement d'origine Pirelli et les pneus de remplacement intégrant les technologies Run Flat ou technologie PNCS^{MC}.

Si un pneu Run Flat ou PNCS^{MC} devient inutilisable à cause d'une avarie routière dans la première année suivant l'achat ou d'une usure de 2/32 po (1,6 mm) de la bande de roulement utilisable originale, selon la première de ces éventualités, le pneu sera remplacé par un pneu identique ou comparable sans que le propriétaire ait à déboursier pour le pneu. Le propriétaire est responsable des frais de montage et d'équilibrage.

Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée

- Les réclamations liées au confort de roulement faites un an après la date d'achat, ou après une usure de 2/32 po (1,6 mm) de la bande de roulement utilisable, selon la première de ces éventualités. Cela inclut, sans s'y limiter, l'usure inégale due à un désalignement, les composantes de suspension usées, les interférences mécaniques et/ou un mauvais gonflage, les méplats dus à un transport inapproprié, l'entreposage et/ou le freinage incorrect, les irrégularités de la route, etc.
- L'usure irrégulière.
- Les émissions de bruit excessives.

- Les pneus ayant moins de 2/32 po (1,6 mm) de bande de roulement restante.
- Les fissures de surface et autres dommages dus à une utilisation à basse température (excepté les pneus Pirelli d'hiver et quatre saisons, tels qu'ils sont définis par le catalogue Pirelli applicable).
- Les dommages causés par les abus et les mauvaises utilisations, incluant, sans s'y limiter :
 - Les pratiques inadéquates de montage/démontage du pneu, l'utilisation d'équipements de rechange pour la protection des roues, les abus, les mauvaises utilisations et la négligence;
 - Les mauvaises applications, incluant les installations inadéquates, les indices de vitesse ou de charge insuffisants, ainsi que les pneus sous-dimensionnés ou surdimensionnés;
 - Les réparations inadéquates, non conformes aux normes de la U.S. Tire Manufacturers Association, ou faites à l'aide d'une cheville autovulcanisante seulement ou d'une rustine seulement;
 - Les modifications par l'ajout ou le retrait d'un matériau ou son altération pour changer l'apparence ou la performance du pneu;
 - Le rechapage de sommet, le rechapage et le recreusage, ou les dommages occasionnés par le cloutage;
 - Les utilisations outrepassant les spécifications et les recommandations du fabricant du pneu ou de la roue, incluant faire patiner les pneus;
 - Les irrégularités mécaniques du véhicule, incluant, mais sans s'y limiter, un désalignement, une suspension ou des freins défectueux, ou des roues inadéquates;
 - Le feu, la corrosion chimique, le vandalisme, les collisions, le vol, le roulage à plat, le surgonflage, le sous-gonflage ou tout autre abus subi durant l'entretien;
 - Les dommages dus aux avaries routières (incluant, mais sans s'y limiter, les clous, le verre, les objets métalliques) ou toute autre intrusion, accrocs, contusions ou dommages par impact (sauf dans le cas des pneus Run Flat et PNCS^{MC} couverts par la protection en cas d'avarie routière);
 - Les utilisations sur un dynamomètre.

Autres exclusions :

- Les pneus de tout véhicule enregistré et normalement utilisé à l'extérieur des États-Unis ou du Canada;
- Les pneus retirés du véhicule sur lequel ils ont été initialement installés par le fabricant du véhicule ou un revendeur Pirelli agréé;
- Les pneus additionnels non couverts indépendamment par une garantie;
- Les pneus gonflés avec autre chose que de l'air ou de l'azote;
- Les pneus injectés avec un scellant, un liquide d'équilibrage, ou tout autre matériau d'équilibrage;
- Les pneus tourisme (Euro-métriques/P-métriques) utilisés sur des véhicules commerciaux ou à des fins commerciales;
- Les pneus utilisés dans toute forme de course ou d'événement impliquant une conduite de haut niveau, incluant les écoles ou les cours de pilotage et les essais sur circuit.

Responsabilités du propriétaire

Le propriétaire est responsable de l'entretien adéquat de ses pneus. Il est important de maintenir une bonne pression des pneus en la vérifiant tous les mois ou avant un long trajet avec un manomètre précis. Respecter les indications du fabricant concernant la charge maximale prolongera la vie de vos pneus et vous donnera meilleure satisfaction.

ATTENTION

Avant d'installer les pneus suggérés, il est important de s'assurer qu'ils conviennent aux spécifications techniques du véhicule, à celles du fabricant, et aux lois et règlements en vigueur. Pirelli n'exprime aucune opinion quant à la compatibilité d'une combinaison pneu/roue en lien avec les spécifications techniques d'un châssis ou d'un véhicule.

AFIN DE MAINTENIR LA DYNAMIQUE ET LA CAPACITÉ DE CHARGE D'UN VÉHICULE, LES PNEUS DE REMPLACEMENT DOIVENT TOUJOURS POSSÉDER UN INDICE DE CHARGE ET UN INDICE DE VITESSE ÉQUIVALENTS OU SUPÉRIEURS À CEUX DES PNEUS D'ORIGINE. POUR DES RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES PNEUS, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À LA SECTION « ENTRETIEN ET SERVICE DES PNEUS » CI-DESSOUS.

Comment faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée

Pour faire une réclamation, les pneus Pirelli doivent être retournés chez un revendeur Pirelli agréé. Si les pneus sont effectivement couverts par la présente garantie limitée, le revendeur Pirelli agréé soumettra les pneus à Pirelli. L'équipe d'inspection de Pirelli offrira ensuite un dédommagement si l'admissibilité des pneus à la présente garantie est confirmée.

Pour faire une réclamation selon les conditions de la présente garantie limitée, vous devez présenter les pneus Pirelli avec leur preuve d'achat et la preuve de remplacement à un revendeur Pirelli agréé. Certains concessionnaires Pirelli agréés, notamment Costco et Canadian Tire, ne traiteront les demandes de garantie que sur les pneus achetés par l'intermédiaire de leur entreprise. Une fois les pneus retournés à Pirelli par le revendeur Pirelli agréé et qu'un crédit lui a été accordé, les pneus soumis deviennent la propriété de Pirelli. Pour trouver un revendeur Pirelli agréé dans votre région, référez-vous à la section « Trouvez votre revendeur /Dealer Locator » sur le site Web www.us.pirelli.com ou sur www.ca.pirelli.com pour le Canada.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE RECOURS

LA PRÉSENTE CLAUSE EST NON-APPLICABLE AUX CONSOMMATEURS RÉSIDANT AU QUÉBEC: LES DROITS ET RECOURS EXPOSÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SONT LES SEULES RESPONSABILITÉS DE PIRELLI ET VOS SEULS RECOURS. TOUT AUTRE RECOURS EST EXCLU. EN AUCUN CAS PIRELLI N'EST TENUE RESPONSABLE D'UN DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE OU PARTICULIER EN LIEN AVEC UN PNEU PIRELLI, QUE CE SOIT PAR VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU DE TOUT AUTRE CONTRAT, PAR NÉGLIGENCE OU TOUT AUTRE PRINCIPE DE DROIT.

Certains États et certaines provinces interdisent les exclusions ou les restrictions concernant les dommages indirects ou accessoires. Les restrictions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie limitée vous donne des droits légaux spécifiques, mais vous pourriez bénéficier de droits additionnels selon l'État/province où vous résidez.

Enregistrement de pneus

Demandez à votre revendeur Pirelli agréé d'enregistrer vos pneus de remplacement et de vous fournir une carte d'enregistrement, ou rendez-vous sur www.us.pirelli.com ou, au Canada, sur www.ca.pirelli.com pour enregistrer vos pneus en ligne. Dans le cas d'un rappel sur les pneus Pirelli, nous ne pourrions vous joindre que si nous avons vos nom et adresse, et vous devez enregistrer vos pneus Pirelli pour figurer sur notre liste. Cependant, il n'est pas obligatoire de les enregistrer pour bénéficier de la présente garantie limitée.

Si vous avez besoin d'assistance ou d'information concernant les pneus Pirelli, veuillez contacter :

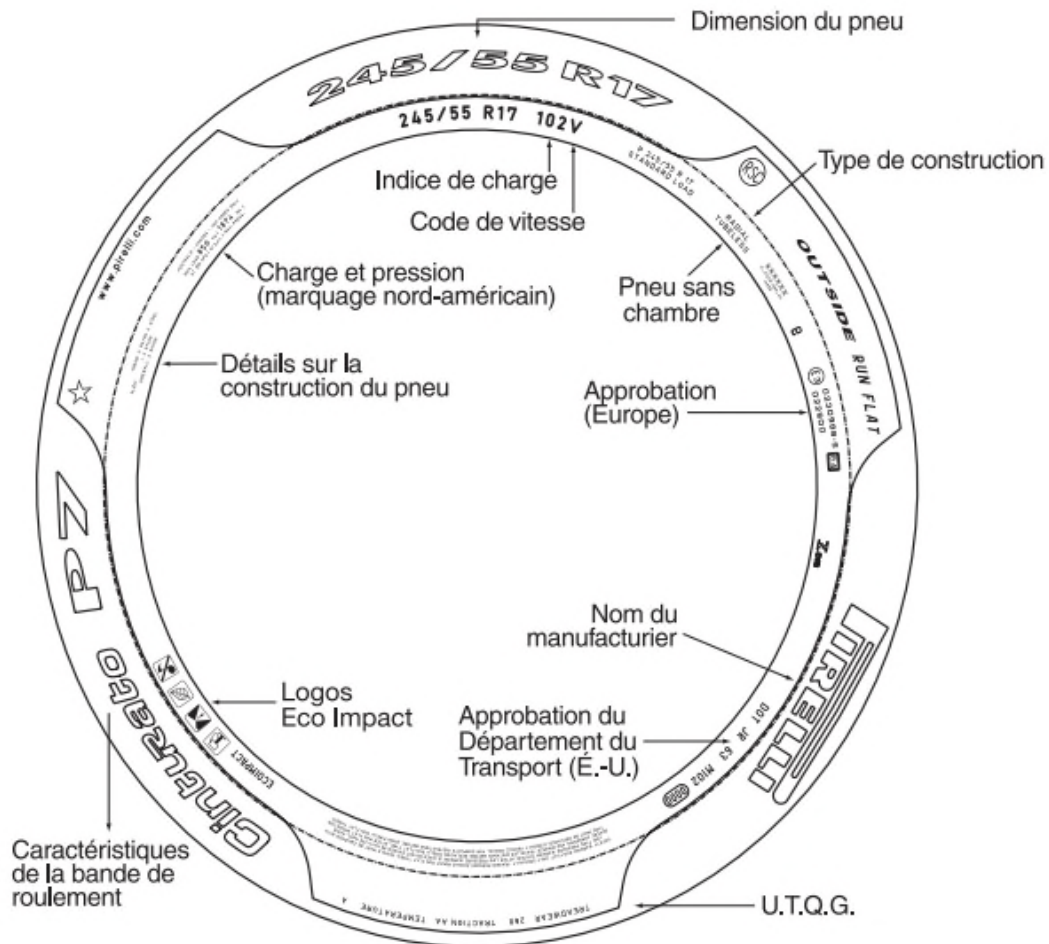
Pirelli Pneus Inc.
Consumer Affairs Group

Du lundi au vendredi
8 h à 18 h heure normale de l'Est
Anglais : 1-800-747-3554 (option 2)
Français : 1-800-363-0583
consumer.affairs@pirelli.com

Copyright 2020 Pirelli Tire LLC en vigueur le 2020/05/01
Contrôle du document n° C90.CD.QA.018.D

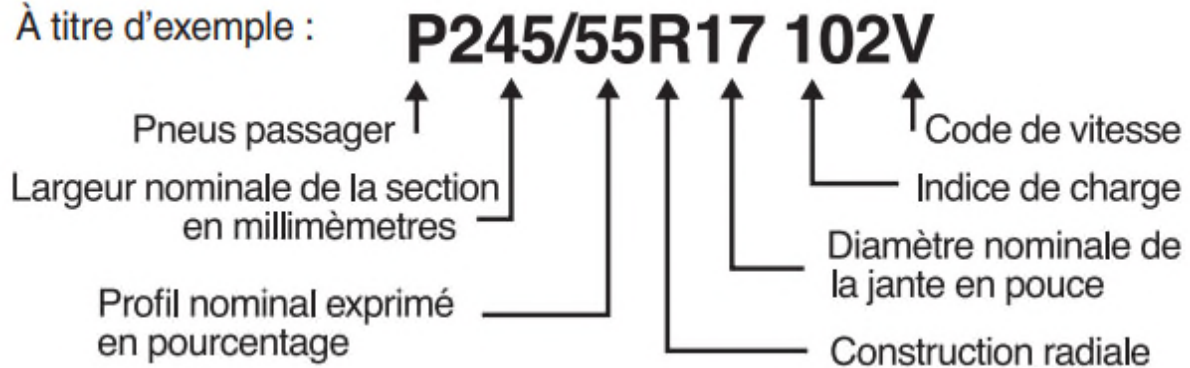
SERVICE ET ENTRETIEN DES PNEUS

1. Marquages sur les flancs du pneu



Dimensions du pneu : une combinaison de lettres et de chiffres indiquant les dimensions nominales d'un pneu.

À titre d'exemple :



Indice de charge : un code numérique indiquant la capacité de charge maximale d'un pneu à sa pression de gonflage maximale à froid.

Code de vitesse : un code alphabétique indiquant la vitesse maximale à laquelle le pneu peut supporter la charge correspondant à son indice de charge lorsqu'il est correctement gonflé. Ensemble, ces deux éléments sont appelés « Description de service ».

Tableau des codes de vitesse

Code de vitesse	Q	R	S	T	U	H	V	W	Y	(Y)
MI/H	99	105	112	118	124	130	149	168	186	>186
KM/H	160	170	180	190	200	210	240	270	300	>300

* Pour les pneus ayant une capacité de vitesse maximale supérieure à 240 km/h (149 mi/h), l'inscription « ZR » peut apparaître dans la désignation de la taille; pour une vitesse supérieure à 300 km/h (186 mi/h), l'inscription « ZR » doit figurer dans les dimensions du pneu et la Description de service, incluant la cote de vitesse Y, doit être incluse entre parenthèses.

Autres marquages :

P - Dans la désignation de la taille du pneu (par exemple, P205/65R15), sert à indiquer que les pneus sont conçus pour les véhicules de promenade.

LT - Dans la désignation de la taille du pneu (par exemple, LT235/75R15), sert à indiquer que les pneus sont conçus pour les camions légers.

M & S, M + S, M / S - Servent à indiquer qu'un pneu est adapté pour une utilisation dans la boue et la neige et/ou pour un usage toutes saisons.

XL - Dans la désignation de la taille (par exemple, P235/75R16 XL), sert à indiquer que les pneus peuvent supporter une charge supérieure, puisque la pression de gonflage maximale et de charge est supérieure à celle d'une version à charge standard.

(Peut aussi être appelé RENFORCÉ).



-Le pictogramme d'un flocon de neige sur une montagne à trois sommets sert à indiquer qu'un pneu est adapté pour une utilisation dans des conditions de neige extrêmes.

2. Catégories de pneus :

PNEUS TOUTES-SAISONS (Pneus quatre-saisons) : Pneus conçus pour s'exécuter dans des conditions de route variées quelle que soit la période de l'année. Un pneu toutes-saisons portera la désignation M + S, M & S ou M/S sur le flanc. Les pneus toutes saisons peuvent comporter une garantie contre l'usure de la bande de roulement selon la gamme de produits.

PNEUS D'ÉTÉ : Les pneus d'été offrent une tenue de route, une adhérence et un comportement en virage supérieurs à ceux des pneus ordinaires dans certaines conditions. Certaines gammes de produits peuvent comprendre une garantie contre l'usure de la bande de roulement.

PNEUS D'HIVER (pneus à neige) : Un pneu d'hiver est un pneu constitué d'une bande de roulement et d'un composé spécialement créés pour la neige et la glace. Il est identifié par les lettres M & S, M + S ou M / S inscrites sur les flancs. Les pneus conçus pour rouler dans des conditions de neige extrêmes sont également identifiés, sur les flancs, par le pictogramme d'un flocon de neige sur une montagne à trois sommets. Ces pneus doivent satisfaire à des exigences spécifiques lors de tests de performance sur la neige. Les pneus d'hiver Pirelli ne comportent pas de garantie contre l'usure de la bande de roulement.

Les informations fournies ci-dessus donnent un aperçu des types de pneus. La sculpture de la bande de roulement et les composés de la gomme varient selon le type de pneu de saison et montrent des caractéristiques et des limites de performance différentes. Les pneus d'été haute performance sont différents des pneus d'hiver et des pneus toutes-saisons. Pour vérifier quelles gammes de pneus Pirelli sont couvertes par une garantie contre l'usure de la bande de roulement, reportez-vous aux sections « Couverture de l'usure de la bande de roulement » de ce document.

3. Pression recommandée

La pression de gonflage des pneus qui est recommandée pour votre véhicule figure sur la plaque-étiquette du véhicule ou dans votre manuel du propriétaire. Une pression adéquate est liée à la charge, à la vitesse et à la maniabilité du véhicule et est essentielle pour assurer un freinage uniforme, une traction maximale et une bonne durée de vie du pneu. En aucun cas, la pression de gonflage à froid de vos pneus ne doit être inférieure à celle indiquée sur la plaque-étiquette de votre véhicule ou dans votre manuel du propriétaire, ni supérieure à la pression de gonflage à froid maximale moulée sur le flanc du pneu. Un gonflage insuffisant provoque une flexion excessive, la détérioration du pneu et l'usure rapide des bords de la bande de roulement. Un gonflage excessif entraîne une conduite inconfortable, une surface de contact réduite entre le pneu et le revêtement de la chaussée (c'est-à-dire une empreinte au sol plus petite), une sensibilité accrue aux dommages causés par les impacts de la route et l'usure rapide du centre de la bande de roulement.

Que le pneu soit gonflé d'air ou d'azote, le maintien de la pression de gonflage demeure essentiel et nécessaire. L'utilisation d'azote ne remplace pas le maintien régulier de la pression de gonflage.

AVERTISSEMENT : Il est dangereux de conduire avec des pneus dont la pression de gonflage est incorrecte. Ces situations peuvent provoquer une défaillance des pneus, y compris la séparation de la bande de roulement et de la ceinture, même ultérieurement, ce qui pourrait causer un accident et des blessures graves, voire mortelles.

La pression de gonflage doit être vérifiée au moins une fois par mois et avant les longs trajets. Elle doit être vérifiée seulement lorsque le pneu est froid ou avant la conduite. Même sur une courte distance, les pneus chauffent et la pression d'air augmente. Ne réduisez ni ne « purgez » jamais l'air des pneus lorsqu'ils sont chauds. Vos pneus seront alors sous-gonflés lorsqu'ils refroidiront. Toujours utiliser un manomètre fiable.

4. Pneus d'été UHP

Les composés spéciaux de la gomme, conçus pour les pneus d'été ultra haute performance (UHP), sont optimisés pour donner un rendement maximal sur un sol sec et humide par temps chaud. Les composés de ces pneus verront leur performance réduite, par exemple en traction latérale et en force de freinage, à des températures inférieures à 45 °F (7 °C) ou en conduisant sur la neige ou la glace. De plus, ils peuvent perdre de la flexibilité et occasionner au hasard l'apparition de fissures de surface lors de températures très froides. Il faut donc faire très attention lors de la manipulation des pneus. Les pneus toutes-saisons ou d'hiver doivent être installés pour

une utilisation à des températures inférieures à 45 °F (7°C). Les pneus d'été UHP ne sont pas recommandés à de basses températures.

5. Pneus de compétition DOT autorisés pour la route

Les gammes de pneus P ZERO TROFEO^{MC}, P ZERO TROFEO^{MC} R, P ZERO CORSA^{MC} et P ZERO CORSA SYSTEM^{MC} utilisent une construction et des composés spéciaux leur permettant d'atteindre des performances distinctives sur sol sec. En conséquence, leur rendement sera diminué par temps froid, sous forte pluie ou dans les accumulations d'eau. Soyez extrêmement prudent et conduisez lentement sur les routes mouillées. De plus, la profondeur minimale de la bande de roulement sera atteinte plus rapidement qu'avec des pneus de route ordinaires, ce qui réduira la durée de vie de la bande de roulement.

6. Pneus d'hiver

Dans les conditions de basse température, Pirelli recommande l'installation de 4 pneus d'hiver de la même gamme. Pour lire les recommandations du fabricant sur la taille des pneus d'hiver requise, veuillez consulter le manuel du propriétaire de votre véhicule. Si les pneus d'hiver ont un indice de vitesse inférieur à celui des pneus d'origine, la tenue de route du véhicule pourra en être affectée et la vitesse maximale du véhicule devra être réduite à l'indice de vitesse du pneu hiver.

Si vous utilisez des pneus d'hiver à crampons, Pirelli recommande d'installer des pneus à crampons aux quatre roues.

Veuillez noter que les pneus cloutés ne sont pas légaux dans tous les États et provinces. Veuillez vérifier les exigences légales applicables avant d'installer des pneus à crampons.

Veuillez noter que dans le cas des pneus d'hiver et des pneus cloutés, si de tels pneus sont utilisés sur l'essieu avant, ils **doivent** également l'être sur l'essieu arrière.

7. Pneus à flancs renforcés (Run Flat)

Toujours se référer au manuel du propriétaire du véhicule en ce qui concerne les informations de sécurité et d'utilisation spécifiques relatives au véhicule. Les pneus Run Flat endommagés ou les pneus Run Flat ayant subi une perte de pression doivent immédiatement être remplacés par un pneu Run Flat de taille et de description de service identiques (indice de charge et cote de vitesse).

Les pneus Run Flat ont été conçus en fonction des spécifications des véhicules sur lesquels ils sont montés. En conséquence, les pneus Run Flat ne doivent être montés que sur des véhicules spécialement construits pour les pneus Run Flat.

Les pneus Run Flat doivent être montés avec un système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) fonctionnel.

Le montage des pneus et l'installation du système de surveillance de la pression des pneus (TPMS) devraient être effectués par un revendeur Pirelli agréé.

8. Technologie Pirelli « Seal Inside »

Certains pneus Pirelli intègrent la technologie « Seal Inside », une construction conçue pour empêcher la perte d'air d'un pneu dans la plupart des circonstances lorsque celui-ci est perforé par un objet. La technologie « Seal Inside » n'est pas conçue ou prévue pour être une réparation permanente. Si la technologie « Seal Inside » est activée, conduisez immédiatement votre véhicule chez un concessionnaire Pirelli agréé pour une inspection afin de déterminer si une réparation ou un remplacement est nécessaire. Rendez-vous sur www.us.pirelli.com ou www.ca.pirelli.com pour plus d'information.

9. Pirelli Noise Canceling System

Certains pneus Pirelli sont construits avec le système de suppression de bruit Pirelli Noise Canceling System « PNCS^{MC} ». Il s'agit d'une technologie qui réduit le bruit dans la cavité du pneu causé par la vibration de la structure du pneu lors du roulage sur le revêtement de la route, ce qui est l'un des principaux facteurs générant du bruit à l'intérieur du véhicule.

10. Remplacement des pneus

Les pneus montés sur votre véhicule en tant qu'équipement d'origine ont été testés et approuvés par le fabricant du véhicule et par le fabricant de pneus, et tiennent compte de tous les aspects du fonctionnement du véhicule. Les modifications à la taille, au type ou à la construction des pneus ne doivent pas être effectuées sans consulter le fabricant du véhicule, le fabricant de pneus ou un revendeur Pirelli agréé, puisque des pneus non approuvés sur votre véhicule pourraient avoir une mauvaise incidence sur la direction, la tenue de route, le freinage et la traction du véhicule. Les informations relatives au pneu (taille du pneu, indice de charge et indice de vitesse) figurant sur la plaque-étiquette du véhicule ou dans le manuel du propriétaire doivent toujours être suivies lors du remplacement des pneus. Il est fortement recommandé de monter les pneus Pirelli par ensemble de quatre et ayant une bande de roulement identique. Les pneus Pirelli ne doivent pas être mélangés avec d'autres marques de pneus. Il est nécessaire de suivre cette procédure, car différentes constructions de pneus ont des caractéristiques de tenue de route différentes. Les pneus montés sur le même essieu doivent être du même fabricant, de la même marque, de la même taille, du même indice de charge, du même indice de vitesse et du même numéro de pièce Pirelli. Si vous ne changez que deux pneus sur un véhicule dont le montage est homogène (quatre pneus de même taille), montez les nouveaux pneus sur l'essieu arrière. Ceci s'applique à tous les véhicules, peu importe leur essieu moteur (traction ou propulsion).

Sur tous les véhicules à traction intégrale ou à quatre roues motrices, les pneus doivent toujours être remplacés par groupe de quatre. Lors du remplacement des pneus, vous devez toujours suivre les recommandations du fabricant du véhicule. Les pneus pour voiture de promenade et camions légers ne sont pas interchangeables en raison des différences de pression et de capacité de charge.

Interchangeabilité entre P-métrique et Euro-métrique : Les pneus euro-métriques (par exemple, 225/45R17) ont un indice de charge égal ou supérieur à celui du pneu de même taille P-métrique (par exemple, P225/45R17). Par conséquent, ils ont une capacité de charge identique ou supérieure à la pression de gonflage nominale maximale. Consultez toujours votre revendeur de pneus ou Pirelli Tire Consumer Affairs pour vérifier l'interchangeabilité et maintenir un comportement adéquat du véhicule.

Veillez noter qu'il est important, avant de monter les pneus suggérés, de confirmer que le montage est autorisé par les spécifications techniques du véhicule, du fabricant du véhicule et des homologations correspondantes. Pirelli n'exprime aucun point de vue sur la compatibilité de la combinaison roue/pneu avec les spécifications techniques du châssis et du véhicule.

POUR MAINTENIR LE COMPORTEMENT ET LA CAPACITÉ DE CHARGE DES VÉHICULES, LES PNEUS DE REMPLACEMENT DOIVENT TOUJOURS AVOIR UN INDICE DE CHARGE ET UNE COTE DE VITESSE ÉGAUX OU SUPÉRIEURS À CEUX FOURNIS EN ÉQUIPEMENT D'ORIGINE.

Lors de l'installation d'un pneu de taille supérieure, consultez votre revendeur pour toute modification de la suspension ou du système de freinage qui pourrait être recommandée pour le véhicule.

11. Inspection des pneus

Au minimum, les pneus doivent être examinés et la pression d'air vérifiée tous les mois et toujours avant les longs trajets. Ils devraient également être examinés si vous heurtez un objet inhabituel sur la route. Les pneus affichant des bosses, des fissures, des entailles, des traces d'intrusion ou une usure inégale doivent être démontés et examinés par un revendeur Pirelli agréé et remplacés au besoin. Les pneus Pirelli ont des indicateurs d'usure dans les rainures de la bande de roulement qui montrent clairement quand l'usure de la bande de roulement a atteint 2/32 po. À ce stade, vos pneus doivent être remplacés, car la sculpture ne respecte pas la profondeur minimale prescrite par le gouvernement fédéral, et ils peuvent être dangereux s'ils sont laissés en service.

Les pneus doivent être retirés du service pour de nombreuses raisons, y compris l'usure de la bande de roulement jusqu'à la profondeur minimale, les dommages ou les abus (y compris, sans limitation, les perforations, les entailles, les traces d'impact, les fissures, les bosses, le sous-gonflage, la surcharge, etc.). Pour ces raisons, les pneus, y compris le pneu de secours, doivent être inspectés au moins une fois par mois et avant les longs trajets. L'inspection doit avoir lieu, que le véhicule soit équipé ou non d'un système de surveillance de la pression des pneus. En plus de ces conditions visibles, les consommateurs doivent noter et rapporter tout changement de performance tel que perte d'air soudaine, bruits, vibrations ou tout autre facteur.

Le simple passage du temps (âge) ne provoque pas la détérioration des pneus, mais plutôt

l'exposition aux forces extérieures. La durée de vie d'un pneu dépend des conditions de service et de stockage. Pour chaque pneu, cette durée de vie est déterminée par de nombreux facteurs, telles la température/les conditions météorologiques, les conditions de stockage et les conditions de service (charge, vitesse, pression de gonflage, dommages de la route, etc.), auxquels un pneu est soumis tout au long de sa vie. Étant donné que les conditions de service et de stockage varient considérablement, il est impossible de prédire avec précision la durée de vie d'un pneu spécifique en fonction de son âge. Il n'existe aucune donnée scientifique ou technique qui établit ou fixe une durée de vie minimale ou maximale, mais plus un pneu est en service depuis longtemps, plus il risque de devoir être remplacé en raison de conditions liées à l'entretien.

Utilisez uniquement une solution à base de savon doux pour nettoyer les pneus et rincez le savon avec de l'eau du robinet à basse pression. L'utilisation de pulvérisateurs à haute pression peut causer des dommages. N'appliquez jamais de nettoyants ou d'autres produits pour améliorer l'apparence du flanc ou du pneu afin d'éviter de retirer les substances destinées à protéger le pneu et à réduire la dégradation du caoutchouc liée à l'impact de l'ozone et à d'autres conditions environnementales. L'élimination de ces substances peut dégrader le caoutchouc et entraîner une fissuration de la paroi latérale. Pour retirer le film protecteur d'un pneu Pirelli ayant des lettres blanches, commencez par inonder la zone avec un jet d'eau provenant d'un tuyau. Au bout d'une minute ou deux, le film se ramollira et vous pourrez le retirer si nécessaire à l'aide d'une brosse en nylon souple.

AVERTISSEMENT : La conduite sur un pneu endommagé est dangereuse. Le pneu peut soudainement subir une défaillance, ce qui peut provoquer un accident et des blessures graves, voire mortelles.

12. Permutation des pneus

Pirelli vous recommande de suivre la procédure de permutation des pneus telle que définie dans le manuel du propriétaire de votre véhicule. Si aucune procédure n'est spécifiée, Pirelli recommande de permuter les pneus tous les 5000 à 7000 milles (8000 à 11 000 kilomètres) afin d'augmenter la résistance à l'usure des pneus.

13. Réparation de pneus

Les perforations, les trous causés par un clou et les entailles dans la bande de roulement des pneus Pirelli peuvent être réparés si leur diamètre ne dépasse pas 1/4 po (6 mm). Le matériel de réparation utilisé doit permettre de sceller la doublure intérieure et de combler la blessure pour que la réparation soit considérée comme permanente. Les méthodes de réparation approuvées par l'Association américaine des manufacturiers de pneus, l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc ainsi que l'industrie comprennent l'utilisation d'un bouchon et d'une rustine, de rustines de vulcanisation chimique ou à chaud et de bouchons à tête; toutes ces méthodes sont appliquées par l'intérieur du pneu. La réparation par bouchon autovulcanisant peut s'effectuer uniquement en la combinant avec la réparation par rustine, mais pas toute seule. Les bouchons peuvent endommager davantage le pneu, ne sont pas toujours hermétiques et peuvent faire défaut. Si la

perforation dépasse 6 mm (1/4 po) ou qu'elle se trouve dans l'épaule du pneu ou dans la zone de déflexion des flancs, le pneu doit être remplacé. N'utilisez jamais de chambres à air avec des pneus sans chambres à air, des manchons ou des rustines larges et épaisses. Cela pourrait perturber l'équilibre du véhicule et entraîner une défaillance soudaine à vitesse de croisière et à des températures de fonctionnement élevées.

AVERTISSEMENT : Conduire avec un pneu mal réparé est dangereux. Le pneu peut soudainement subir une défaillance, ce qui peut provoquer un accident et des blessures graves, voire mortelles.

PIRELLI INTERDIT CE QUI SUIT POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

- 1) L'utilisation de produits d'étanchéité de pneu sur les pneus Pirelli pour réparer, même temporairement, une crevaison;
- 2) La réparation de pneus portant les cotes de vitesse V, W, Y ou Z.

14. Stockage

Si vous avez besoin de stocker des pneus, ils doivent être rangés à l'intérieur dans un endroit frais et sec. Les zones de stockage des pneus doivent être froides (45 °F ~ 75 °F ou 7 °C ~ 25 °C), sèches, non poussiéreuses et modérément bien aérées. Pour protéger vos pneus contre les dommages liés à la chaleur, à l'eau, à l'ozone et aux rayons directs du soleil, il est conseillé de les placer dans des contenants opaques et imperméables (par exemple, des sacs poubelle en plastique). Il est essentiel que les pneus n'entrent pas en contact avec des sources de chaleur et/ou d'ozone (radiateurs, génératrices/moteurs électriques, tuyaux chauds, etc.). Les pneus ne doivent pas non plus rester debout ni entrer en contact avec de l'eau, de la graisse, des combustibles, du liquide de frein ou tout autre produit chimique. Si vous devez transporter vos pneus, veuillez suivre les directives ci-dessus.

AVERTISSEMENT : La conduite sur un pneu mal entreposé est dangereuse. Le pneu peut soudainement subir une défaillance, ce qui peut provoquer un accident et des blessures graves, voire mortelles.

15. Chambres à air dans les pneus sans chambres à air « Tubeless »

En aucun cas une chambre à air ne doit être utilisée dans les pneus Pirelli portant la mention « Tubeless ». Cela inclut les pneus qui ont été réparés. Si la capacité du pneu à conserver sa pression d'air a été affectée de façon à nécessiter l'installation d'une chambre à air, le pneu doit être remplacé.

16. Valves de pneu

Chaque fois que de nouveaux pneus sont installés sur vos roues, vous devez poser de nouvelles valves du type requis. Lors de l'inspection de routine de vos pneus, vérifiez que toutes vos vannes sont munies des bouchons appropriés. Remplacez le bouchon si nécessaire, car le capuchon de la vanne sert également à éviter les pertes de pression.

17. Démontage et montage des pneus

Le montage des pneus doit être confié à des professionnels disposant du matériel et de la formation nécessaires pour effectuer la tâche correctement et en toute sécurité, conformément aux procédures et recommandations de l'Association américaine des manufacturiers de pneus et de l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc. Pour maximiser les performances de vos pneus, ceux-ci doivent être installés selon les marques inscrites sur le flanc du pneu, en respectant le sens de rotation (flèche directionnelle) et en s'assurant que le bon côté du pneu est tourné vers l'extérieur (Extérieur/Intérieur). S'il n'y a pas de flèche ou de désignation « extérieure » ou « intérieure » inscrite sur le flanc, montez les pneus avec l'identification du « Department of Transportation » « DOT » complet (12 ou 13 chiffres) orientées vers l'extérieur. Vos roues doivent être propres et en bon état. Inspectez les roues pour détecter toute déformation, bosselure, fissure, rouille et corps étrangers, et remplacez la roue si nécessaire. **NE DÉPASSEZ JAMAIS 40 PSI LORS DE L'INSTALLATION DES TALONS.** Les talons et les roues doivent être propres, en bon état et bien lubrifiés avant la pose du talon.

18. Alignement et équilibrage des pneus/roues

Les spécifications sur l'alignement des pneus/roues sont émises par le constructeur de votre véhicule et votre véhicule doit rester dans les tolérances du constructeur. Vous devez faire vérifier votre alignement chaque année ou lorsque vous remarquez une usure ou des vibrations irrégulières. L'alignement roue/pneu est important pour la sécurité, une performance optimale et pour obtenir une meilleure durée de vie de vos pneus.

Les ensembles de roues/pneus doivent être équilibrés chaque fois qu'un pneu est monté sur une roue. Pour plus d'information ou de services concernant les pneus Pirelli, veuillez contacter le revendeur Pirelli agréé le plus près de chez vous. Pour localiser un revendeur de pneus Pirelli agréé dans votre région, reportez-vous à la section « Trouver votre revendeur » du site Web de Pirelli à l'adresse www.us.pirelli.com ou www.ca.pirelli.com.

Toutes les marques de commerce sont la propriété de Pirelli Tire S.p.A., Pirelli & C. S.p.A ou Pirelli Tire LLC.

Pour toute information ou aide supplémentaire sur les pneus Pirelli, veuillez contacter :

Pirelli Tire LLC

Groupe relations consommateurs

100 Pirelli Drive

Rome, GA 30161

du lundi au vendredi

8 h à 18 h, heure normale de l'est

1-800-747-3554 (option 2) - anglais

1-800-363-0583 - français

consumer.affairs@pirelli.com

2020 Pirelli Tire LLC En vigueur le 2020/05/01

Contrôle du document n° C90.CD.QA.018.D

PWRT0011